

mais il s'anima en parlant, son esprit se dilata, sa voix devint plus puissante, son argumentation plus serrée, les applaudissements augmentèrent sa vigueur; il fit tant et si bien qu'il se rendit complètement maître de la Chambre.

Il fit l'histoire du Dr Tupper, porta contre lui des accusations sérieuses et chercha à démontrer qu'il ne lui appartenait pas de parler d'honnêteté politique.

Samedi matin, 16.

Le débat sur l'adresse vient de finir à quatre heures et demie du matin. Les députés du Bas-Canada qui y ont pris la parole depuis avant-hier soir, sont: MM. Méthot, Roy, Pouliot et Béchard en français, et MM. Caron, Fréchette et Blanchet en anglais. Le discours de M. Fréchette, qui a lu les paroles prononcées, dit-on, par M. Thibault dans le comté de Digby, a envenimé la discussion.

Le Dr Blanchet lui a répondu dans un langage virulent, et on a échangé de part et d'autre des horions.

Toutefois, la discussion n'a pas fait de tort aux députés de la province de Québec, qui ont montré que, même dans une langue qui n'est pas la leur, ils savent se mettre au niveau de leurs confrères des autres provinces.

Il est malheureux qu'on n'ait pas plus d'hommes en état de consacrer la plus grande partie de leur temps et de leurs facultés intellectuelles aux questions politiques; il est facile de voir que, des deux côtés, les études sérieuses, la méditation, la connaissance même des faits ordinaires de notre politique et des besoins du temps, manquent.

Presque tous nos représentants sont des avocats, des médecins ou des notaires qui ne donnent à la politique que des moments arrachés avec peine aux occupations qui les font vivre et soutiennent leurs familles.

On constate aussi avec peine que l'usage de la langue française, à Ottawa, n'est plus qu'une formalité, une déférence qui seront bientôt considérées comme un fardeau. C'était le résultat inévitable et prévu de la Confédération.

Nous avons le droit de parler français devant les Chambres comme devant la Cour Suprême; seulement, si nous le parlons, nous ne sommes pas compris.

Or, qui aime à parler pour n'être pas compris?

Il faut se résigner, sans doute, et se bien convaincre qu'il est inutile de venir à Ottawa, si on ne parle pas l'anglais. Avis à la jeunesse, à ceux surtout qui ont des aspirations, de l'ambition.

DELTA.

NOTRE HISTOIRE

Nous avons vu, récemment, dans les journaux anglais, un article, signé du secrétaire de la Société Historique du Wisconsin, qui signale l'étude faite par M. Benjamin Sulte sur la vie de Jean Nicolet, comme la plus complète et la plus satisfaisante qui soit connue. La date du voyage de Nicolet dans la région du Wisconsin avait fort intrigué les historiens; la Société Historique désirait voir régler cette question, qui est le point de départ de l'histoire du pays au-delà des lacs. Après les documents soumis par M. Sulte, il ne reste aucun doute: le voyage a eu lieu du mois de juillet 1634 à l'automne de 1635.

Après tant d'écrivains qui ont parlé des premiers voyages au Mississippi, il semblerait que Nicolet eut dû avoir sa place dans quelques dictionnaires historiques. On ne le trouve nulle part.

Le compte-rendu de la dernière session du Congrès des Américanistes, tenu à Luxembourg, contient le passage suivant, emprunté aux *Mélanges* de M. Sulte: "Une chose bien étrange, c'est que le nom de Jean Nicolet ne se trouve dans aucune biographie. Mais s'il est oublié dans sa patrie (en France), il ne l'est pas au lieu de ses exploits (au Canada). Son souvenir se conserve aux Trois-Rivières par son nom donné à une rivière, à des

chutes, à un lac, à un village, à une ville et à un comté."

* *

Nous avons lu dans *L'Opinion Publique*, il y a quelques années, un autre article de M. Sulte sur Médard Chouart, qui fut l'homme le plus remarquable de son temps pour les voyages à la Baie-d'Hudson. La célèbre compagnie de la Baie-d'Hudson peut être considérée comme son œuvre. On le fit chevalier de l'ordre de la Jarretière. Sa famille et lui-même demeureraient aux Trois-Rivières, qui était par excellence le nid des voyageurs.

* *

Dans une conférence donnée à Ottawa l'automne dernier, devant la Société Historique, M. John Langton a exposé les travaux commencés par M. Margry et terminés par M. l'abbé Tanguay et M. Sulte sur la famille La Vérendrye, qui a découvert Manitoba et les plaines au-delà jusqu'aux Montagnes-Rocheuses, élevé une série de forts jusqu'aux sources de la Saskatchewan, entre autres le fort Rouge, aujourd'hui fort Garry, ou mieux, ville de Winnipeg. Les La Vérendrye étaient enfants des Trois-Rivières.

* *

Les vies de Jean Nicolet (1618-1642), de Médard Chouart (1645-1680), de Nicolas Perrot (1672-1720) et des La Vérendrye (1700-1745), tous explorateurs émérites, tous habitants des Trois-Rivières, couvrent, on le voit, cinq quarts de siècle de notre histoire.

M. Sulte nous promet "Nicolas Perrot," qui va compléter la série. Si on y ajoute quelques articles déjà publiés par le même auteur et qui entrent dans ce cadre, on fera un volume fort intéressant qui sera aussi français que canadien.

* *

Comme le disait M. le grand-vicaire Langevin, on ne pourra plus parler de l'histoire des Trois-Rivières sans penser à M. Sulte. Voici un passage d'une lettre récente de M. Rameau adressée à ce dernier et qui montre sur quoi portent une partie de ses travaux:

... J'ai reçu la première livraison de votre *Histoire des Trois-Rivières* qui m'intéresse beaucoup. Je crois entrevoir là quelques données sur un point qui éveillait depuis longtemps ma curiosité:

Je sais très-bien, par les savants travaux de M. Faillon, comment s'est formé le premier noyau de la colonie française dans le district de Montréal. C'est une colonie à la fois féodale et religieuse, très-analogue à celle des Puritains. Je sais bien aussi comment s'est formé le noyau de Québec, par une émigration du Perche—c'est une colonie purement féodale. Mais je me demandais si les autres ordres religieux, qui avaient reçu des concessions territoriales, plus ou moins importantes, n'avaient pas opéré, sous une forme quelconque, dans le même sens que les Sulpiciens de Montréal, recrutant en France des familles de cultivateurs pour les implanter comme tenanciers censitaires sur leurs seigneuries.

Or, il me semble résulter de divers détails mis au jour par vous, que les Jésuites aux Trois-Rivières avaient fait quelque chose de semblable—et même il me semble entrevoir que c'est la Normandie qui aurait fourni les éléments primitifs de cette colonisation, au moins pour une forte partie.

C'est un sujet qu'il serait curieux d'approfondir, tant dans les actes des paroisses que dans ceux des notaires. Peut-être aussi les archives des communautés religieuses fourniraient-elles de précieux détails sur la manière dont se sont peuplés, défrichés, organisés leurs fiefs dans le début. C'est un point de vue que je vous signale et qui pourrait donner matière à des études aussi curieuses qu'utiles.

La réponse ne s'est pas fait attendre:

... Vous êtes le premier qui ait pris l'éveil de cette manière en lisant ce que j'ai publié sur l'histoire des Trois-Rivières, mais cela ne me surprend pas venant de vous. Oui, vous avez raison, il y a lieu de se demander d'où venaient les fondateurs des trois grands districts de Québec, Trois-Rivières et Montréal, par quelle influence ils s'y sont établis, sous quel régime ils y ont vécu.

L'histoire s'écrit maintenant à la légère. Elle repose le plus souvent sur des données incomplètes et des suppositions. Ayant voulu me rendre compte de la question que vous me posez, j'ai eu un travail énorme à faire, depuis plusieurs années, pour me mettre en état d'y répondre, et je n'ai pas encore tout-à-fait terminé mes recherches. J'y vois assez clair, cependant, pour constater que le premier noyau trifluvien

(1633-1663) est venu de la Normandie dans la plus grande proportion, et qu'il a été attiré par des influences laïques, presque uniquement. Je publierai mes notes établissant ces deux faits. Pour le moment, disons que les premiers noms d'habitants connus dans ce lieu sont Normands (1633-1636). En 1636, Godefroy y amena les LeNeuf, et on vit ces deux familles, ainsi que Hertel, tous Normands, se faire accorder des seigneuries autour du fort, de manière à posséder la majeure partie du sol: dans les limites actuelles de la haute et basse ville, la Banlieue, dans le cap de la Madeleine, au sud du fleuve. M. de Repentigny, qui n'habitait pas les Trois-Rivières, était parent des LeNeuf: il eut la seigneurie de Bécancour. Ces personnages recrutèrent dans leur pays, en Normandie, pour coloniser leurs terres.

Il est vrai que LeNeuf du Hérisson alla à Paris chercher quelques individus, comme le notaire Ameau; M. Boucher attira aussi, par ses liens de famille, des gens étrangers à la Normandie; les Jésuites ont peut-être fait venir quelques colons pour leurs terres de la Commune et du Cap, mais le manquement des affaires locales resta principalement aux mains des Normands, et le groupe de ceux-ci fut de beaucoup le plus nombreux jusque vers 1663, où l'on commença à envoyer de France au Canada, "par autorité," comme nous disons, de nombreuses recrues que l'on distribuait en bloc à Montréal, aux Trois-Rivières et à Québec. A cette époque, il y avait trente ans que la ville était fondée; l'organisation du gouvernement dit des Trois-Rivières était complète; les seigneuries dans cette étendue étaient presque toutes concédées.

Ma brochure publiée en 1870, qui se termine à l'année 1636, peut vous avoir mis sous l'impression que les Jésuites furent pour une part notable dans le choix des colons trifluviens. Il n'en fut pas ainsi. Avant que les RR. PP. eussent concédé des terres aux Trois-Rivières, les Normands y avaient pris racine à la faveur de la traite des pelleteries, et, après cela, d'année en année, on voit les Pères se plaindre de n'avoir que un, deux ou trois hommes en ce lieu pour cultiver, tandis que les Normands augmentaient leur nombre comme je l'ai dit.

Voilà ce que je crois pouvoir établir, preuves en mains; je suis arrêté en ce moment par des lacunes qui se combleront et qui, en tous cas, ne changeront pas grand'chose à l'ensemble du tableau.

* *

Avant de terminer, je ferai une observation: Ces travaux, qui semblent si arides, ne sont qu'un jeu pour celui qui s'y livre d'après une bonne méthode. Il est vrai que c'est un jeu de patience; car les renseignements ne viennent pas d'eux-mêmes trouver l'historien, il faut leur donner la chasse, et c'est là principalement que la sagacité est de rigueur. Suivre certains indices et arriver au fait, ou, de déduction en déduction, se diriger en ligne droite sur un document "introuvé"—cela ressemble aux opérations de la police secrète. Nous donnerons, dans quelque temps, le récit d'un procès du siècle dernier, dont les pièces ont été retrouvées d'une manière fort curieuse.

DELTA.

LA CHAMBRE

Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur donnant quelques renseignements sur le personnel et le service de la Chambre fédérale.

Le chef ex-officio de la Chambre est l'Orateur. Il est le pivot autour duquel tout tourne et s'agit; ministres et députés reconnaissent sa suprématie, et la milice officielle se courbe sous son sceptre. Il est chez lui à la Chambre, il s'y installe avec femme et enfants, reçoit beaucoup, donne des bals et des dîners, et dépense, durant les sessions s'il est tant soit peu libéral, la moitié de son salaire qui est de \$4,000, plus \$1,000 pour son indemnité parlementaire. Il est assisté, dans l'administration du service de la Chambre, par une commission composée de quatre ministres, sans laquelle il ne peut faire aucune nomination permanente, dépenser aucune somme d'argent.

L'Orateur actuel est l'hon. M. Anglin, représentant du comté de Gloucester. Il est Irlandais, catholique ardent, journaliste distingué, et joint à de brillantes facultés littéraires et oratoires, l'expérience et le sens des choses pratiques.

Après lui vient le Greffier de la Chambre, qui l'assiste dans les détails de l'administration, et porte, de fait, la responsabilité du service de la Chambre. Il siège à la tête de la table de la Chambre, entre deux assistants. Il est le dépositaire officiel des papiers et documents parlementaires, certifie toutes les procédures de la

Chambre et les bills qui lui sont soumis, etc.

Le Greffier actuel est M. Alfred Patrick, qui est dans le service de la Chambre depuis cinquante ans. Il est arrivé graduellement à la haute position qu'il occupe depuis la mort du regretté et populaire M. Lindsay. C'est un homme d'un zèle et d'une activité remarquables. Son salaire est de \$3,400.

Ses deux assistants sont MM. Bourinot et Piché, dont les fonctions consistent à lire les titres des bills et tous les papiers, motions, documents soumis à la Chambre, à prendre note et garder minute des procédures de la Chambre siégeant en comité général.

M. Bourinot est né à la Nouvelle-Ecosse; il est fils de l'hon. M. Bourinot, sénateur. C'est un homme d'étude et de talent, un journaliste dont les écrits, dans divers journaux scientifiques et littéraires, ont été fort appréciés en Europe et aux Etats-Unis comme au Canada. Une grimace éternelle, causée, dit-on, par son lorgnon, lui donne un air ahuri qui n'est peut-être pas parlementaire, mais convient assez à la position.

M. Piché est bien connu. Ancien député, avocat remarquable, tribun populaire, il a fait beaucoup de bruit dans son temps, et avait le droit d'espérer aux situations politiques ou judiciaires les plus élevées. Il n'est pas ce qu'il voudrait être. Est-ce sa faute ou celle des circonstances?

M. Piché a \$2,100 de salaire, et M. Bourinot \$1,800.

Après M. Patrick, j'aurais dû placer le comptable de la Chambre, M. Hartnev, qui compte aujourd'hui quarante-huit années de service dans la Chambre.

En 1838, il était employé de l'Assemblée Législative du Haut-Canada. Son salaire est de \$2,800. Inutile de définir ses fonctions, son titre le indique suffisamment; il les remplit avec talent et succès.

Le chef du département des lois est M. Wickstead, qui est dans sa cinquantième année de vie officielle. C'est, de tous les officiers de la Chambre, celui qui a les fonctions les plus importantes et les plus délicates. Tous les bills lui passent par les mains, et ne peuvent devenir loi sans qu'il les ait examinés, corrigés, pour en faire disparaître toutes les irrégularités, incorrections, etc.

M. Wickstead a toujours été considéré comme l'un des meilleurs juriconsultes du pays.

De ce département dépendent les bureaux de traduction anglais et français. Les traducteurs anglais sont aussi bien payés et n'ont pas la moitié ni le tiers autant d'ouvrage que les traducteurs français, dont l'emploi demande une instruction et des connaissances peu ordinaires. On n'a pas d'idée de la somme d'ouvrage qui se fait dans ce département, et qui augmente tous les ans.

Qu'on songe un instant à tous les statuts, documents de la session, rapports des ministres qu'il faut traduire, et on se convaincra qu'il n'y a pas un département où il faut autant de travail et d'instruction.

On a toujours remarqué et on remarque encore dans ce département plusieurs de nos écrivains les plus distingués. Citons au hasard Gérin-Lajoie, Fréchette, Royal, DeCelles, Sulte, Tassé, P. Lemay, Blain de Saint-Aubin, Genand, Achille Fréchette, J. Langelier et défunt M. Dorion, qui était le chef de ce département quand il est mort.

M. Toussaint G. Coursolles est chef de ce bureau depuis la mort de M. Dorion. Il sortit du *Pays* pour entrer dans le service de la Chambre en 1852. Il est aussi assistant-greffier en loi de la Chambre. Sa capacité est trop connue pour qu'il soit besoin de la constater.

Après lui vient M. J.-F. Gingras, qui s'est fait lui-même, a été correspondant du *Pays* autrefois, a fait des lectures, un drame, et a mérité, à cause de son rigorisme grammatical, le titre de Bescherelle qu'on lui donne dans le bureau. Il est la terreur des néophytes du bureau, et fait une guerre à mort aux locutions vicieuses.

Puis viennent Tassé, Genand et Achille